

signé électroniquement le 30/05/2018  
par BERNARD RIOUAL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 32

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire

le : - 5 JUIN 2018

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 22/05/2018

Affichage en date du : 22/05/2018

Publication en date du : - 5 JUIN 2018

Réception en préfecture : 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-huit mai

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SOUBIGOU.

N° 2018-05-09

Objet : Approbation du bilan foncier – exercice 2017.

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

M. Damien DESCHAMPS, Adjoint au maire délégué aux Finances et à la communication, rappelle au Conseil municipal que l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Ce bilan, pour l'année 2017, s'établit ainsi :

### Cessions :

Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Objet	Superficie	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Montant
Terrain	Quilhouarn	H1563 et H1564	Vente	4 041 m <sup>2</sup>	M./Mme GUENEUGUES	Amiable	1 252,71€

Envoyé en préfecture le 31/05/2018  
Reçu en préfecture le 31/05/2018  
Affiché le ~ 5 JUIN 2018  
ID : 029-212902126-20180528-D2018\_05\_09-DE

**Acquisitions :**

Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Superficie	Identité du vendeur	Condition de la cession	Montant
Terrain	Kerroparzh-Lanrivineg	BO24,25,26,27,28,29,31	25 157 m <sup>2</sup>	Cts GOARZIN	Amiable	213 834,50€

Le Conseil municipal prend acte du bilan foncier.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 31 mai 2018

Le Maire,

Bernard RIOUAL